



Contrat de travail inexistant

Par **sylvie**, le **17/05/2011** à **15:28**

Bonjour,

J'avais un CDD qui se terminait le 25 avril 2011, depuis mon boss me dit qu'il a demandé une prolongation d'un mois, puis plus rien ? Pas de prolongation, pas de contrat, et je travaille toujours ? Je lui ai demandé plusieurs fois, il me répond, je vais aller le chercher...??

Nous sommes le 16 mai ? Que peut-il se passer maintenant, je suis en CDI ! Mais si mon boss fait falsifier un document, ou s'il prétend que je ne travaille plus depuis le 25 avril ? je suis seule dans un bureau !

Merci de me guider

Sylvie

Par **conseiller du salarié**, le **17/05/2011** à **19:22**

Bonjour Sylvie,

Je pense qu'effectivement vous êtes en CDI.

Le plus simple est de prendre contact avec la permanence d'un syndicat de votre choix. Vous serez guidé vers un défenseur prud'homal qui vous prendra en charge et vous renseignera. Cette démarche vaut vraiment le coup.

Concernant l'éventuelle falsification de document, je suppose que votre travail laisse des traces (écrits, contacts...). Une de vos amies peut éventuellement vous appeler à votre

bureau (téléphone fixe) pour attester de votre présence...